



Pension alimentaire enfant interne en médecine

Par **riquet62**, le **25/10/2013** à **11:52**

Bonjour.

J'ai pas mal de questions qui me bloquent.

Je suis divorcé, mes enfants, âgés de 25 et 21 ans sont respectivement interne en médecine (1ère année) et élève infirmière (3ème année). Concernant mon fils interne, je ne peux que le supposer car mon ex-épouse refuse de m'envoyer le moindre justificatif.

D'autre part, elle refuse également de me fournir les numéros de compte bancaire de mes enfants afin que je verse la pension sur leurs compte.

Mes questions sont donc:

Quel moyen ai-je afin d'obtenir des justificatifs de leur situation

Comment puis je obtenir les numéro de ocompte bancaires et les adresses postales de mes enfants

Un interne en médecine est il, compte tenu des revenus qu'il touche, considéré comme étant "autonome" (les revenus sont de 16506 euros/an auquel vient s'ajouter une "indemnité de sujestion de 371.23 euros par mois)

Et....comment pourrais je savoir quand ma fille aura terminé ses études et qu'elle aura trouvé un emploi si mon ex épouse ne m'en informe pas?

Je vous remercie de votre aide

Eric RIQUET

Par **JuLx64**, le **25/10/2013** à **12:25**

Pourquoi ne pas tout simplement les leur demander ?

Par **youris**, le **25/10/2013** à **14:03**

bjr,

que prévoit le jugement au sujet de la durée et de la fin du versement de la pension alimentaire.

si la décision du jaf prévoit le versement à la mère vous devez continuez les versements à la mère.

si le jugement prévoit le versement durant les études de vos enfants, vous pouvez exiger une attestation de suivi d'études.

cdt

Par **riquet62**, le **29/10/2013 à 08:28**

Bonjour Jul: Malheureusement, je ne peux leur demander directement, car je n'ai plus aucun contact avec eux.

Par **riquet62**, le **29/10/2013 à 08:34**

Bonjour youris: Concernant Maxime, le jugement prévoit que la pension est d   pendant la dur  e des   tudes et...sur son compte: chose que je n'ai jamais exig   jusqu'   pr  sent. Je demande donc un justificatif    mon   pouse, car, normalement, cette ann  e, mon fils commence l'internat de m  decine, et sera donc r  mun  r   "correctement" (je sais, le smic pour un m  decin, ce n'est pas   norme). Mais, vu qu'il touchera d'autres indemn  t  s (je ne parle pas des gardes), il toucherait des revenus qui lui suffiraient      tre autonome. Versant, en plus, le montant de sa pension sur le compte de mon ex-  pouse, je doute que cet argent, d  sormais, profite r  ellement    mon fils.

Normalement, mon ex   pouse est tenue de m'en informer....mais fait la sourde oreille. (elle m'a r  pondu par sms: Moi pas comprendre)

Je viens de lui envoyer un LRAR....J'attends sa r  ponse car elle ne m'a rien transmis depuis deux ans. Tant qu'il n'y avait pas de changement notoire, je n'exigeais rien...mais aujourd'hui, c'est diff  rent. D'autant que la situation va se r  p  ter    la fin des   tudes de ma fille (infirmi  re) en Juillet prochain. Je trouve normal de participer aux   tudes de mes enfants....mais sans justificatifs de la part de mon ex....je risque de payer encore longtemps....

Par **riquet62**, le **29/10/2013    08:35**

Merci en tout cas de vos r  ponses et d'avoir pris le temps de me lire.
Eric